

Frais de déplacement – Saison 20___/20___

CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL

CRAHB

Manuel d'utilisation de la feuille de demande de participation aux frais de déplacements

Quel frais de déplacement puis je me faire rembourser?

Le CRHB s'engage à participer aux frais de tous les déplacements de plus d'une heure effectués dans le cadre des match; dans la limite de 3 voitures par équipes.
Il s'engage aussi à rembourser les frais de carburant et péage lors de l'utilisation d'un bus de Castanet-Tolosan.

Le calcul des frais de déplacements est fait sur la base :

- d'un calcul de temps et distance effectué sur www.mappy.fr ;
- d'un trajet de mairie à mairie : Ramonville St Agne <=> Destination ;
- du prix de carburant indiquer par www.mappy.fr (essence 1.57€/l ; diesel 1.38€/l) (au 25/07/11) ;
- d'une consommation moyenne de 6L/100km pour un véhicule diesel et de 8L/100Km pour un véhicule essence ;
- des frais de péage indiqués par www.mappy.fr.

Les déplacements communs à un trajet personnel ne seront pas indemnisés.

Comment me faire rembourser mes déplacements ?

Il faut remplir entièrement et signer la feuille de frais puis la faire suivre à un membre du bureau. (trésorier, si possible)
Il existe trois possibilités pour remplir la demande de participation aux frais de déplacements.

1ère solution : Utiliser le tableau récapitulatif des destinations habituelles indemnisés par le CRAHB :

Destination	Distance (km)	Péage Aller (€)	Frais essence aller (€)	Frais diesel aller (€)	Total A/R essence (€)	Total A/R diesel (€)
Auch	87	1.4	10.9	7.2	24.7	17.2
Ax-Les-Thermes	123	4.6	15.4	10.2	40.1	29.6
Bagnère de B.	145	6.5	18.2	12.0	49.4	37.0
Baraqueville	137	1.4	17.2	11.3	37.2	25.5
Cahors	121	6.6	15.2	10.0	43.6	33.2
Carmaux	98	1.4	12.3	8.1	27.4	19.0
Caussade	87	4.6	10.9	7.2	31.1	23.6
Condom	154	9.0	19.3	12.8	56.7	43.5
Espalion	184	1.4	23.1	15.2	49.0	33.3
Figeac	194	10.8	24.4	16.1	70.3	53.7
Gourdon	164	8.6	20.6	13.6	58.4	44.4
Lannemezan	128	6.0	16.1	10.6	44.2	33.2
Lavelanet	97	4.6	12.2	8.0	33.6	25.3
Lourdes	173	8.2	21.7	14.3	59.9	45.0
Saint-Christophe-Vallon	170	1.4	21.4	14.1	45.5	31.0
Millau	192	1.4	24.1	15.9	51.0	34.6
Pont-de-Salars	162	1.4	20.3	13.4	43.5	29.6
Saint-Laurent-de-Neste	113	5.1	14.2	9.4	38.6	28.9
Rabastens de Bigorre	175	7.7	22.0	14.5	59.4	44.4
Rodez	154	1.4	19.3	12.8	41.5	28.3
Saint-Affrique	162	1.4	20.3	13.4	43.5	29.6
Saint-Girons	95	1.7	11.9	7.9	27.3	19.1
Saint-Gaudens	93	3.7	11.7	7.7	30.8	22.8
Souillac	179	13.3	22.5	14.8	71.6	56.2
Trie sur Baïse	127	1.7	16.0	10.5	35.3	24.4
Valence d'Agen	100	7.0	12.6	8.3	39.1	30.6
Villefranche de Rouergue	138	4.6	17.3	11.4	43.9	32.1

Valeurs prise au 25/07/11

2ème solution : Faire le calcul moi-même sur www.mappy.fr :

- prendre les valeurs de distance et de frais de péage calculé
- calculer les frais de carburant avec le montant des indemnités adéquates

3ème solution : Utilisation d'un bus de Castanet :

- dans la description de véhicule, préciser qu'il s'agit d'un prêt de bus de Castanet ;
- dans la case "frais carburant" préciser le montant payer à la pompe pour refaire le plein ;
- préciser les frais de péage aller ;
- joindre tous les justificatifs* à la demande de participation aux frais de déplacements.

* justificatifs indispensables au remboursement sont : les tickets de péage et les factures/tickets de carburant.



Frais de déplacement – Saison 20___/20___

CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL
CRAHB

EQUIPE : ______________________

N° CHEQUE : ______________________

NOM : ______________________

PRENOM : ______________________

ADRESSE : ______________________

____

____

VEHICULE : ______________________

CARBURANT : ☐ Essence Indemnité : 0.126 €/km

☐ Diesel Indemnité : 0.083 €/km

Date	Lieu du match	Distance aller (km)	Frais carburant aller (€)	Frais péage aller (€)	Total A/R (€)
				Somme à payer	

Je soussigné, ___________________________________ , certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus.

Fait à ____________ le ____________________

Signature :